

Droits de la personne

Mais je suis fier de dire que sur les 20 députés du caucus présents à l'époque, 16 d'entre nous avaient rassemblé suffisamment de courage pour voter comme il convenait.

M. Prud'homme: Les dix minutes ne sont pas écoulées. Je me réjouis simplement que mon collègue ait rappelé que certains députés ont voté contre. Autrement, à la façon dont il a exposé les choses, si la mesure n'avait pas été contestée, ils auraient fait bonne figure. Mon père m'a toujours dit que la vertu n'avait pas de prix. Vous êtes vertueux ou vous ne l'êtes pas. Lorsque certaines personnes disent «vous savez, certains d'entre nous l'ont fait, d'autres pas», alors il n'y a plus de vertu.

M. Nystrom: La vertu, j'imagine, est dans l'oeil de celui qui regarde. J'ai parlé en mon nom et, je crois, au nom de 80 p. 100 de mes collègues du NPD parce que 16 députés ont voté contre l'application de la Loi sur les mesures de guerre. Seulement quatre ont voté contre l'application de la Loi. Les trois autres, absents au moment du vote, ont déclaré que s'ils avaient été présents, ils auraient certainement voté contre eux aussi.

J'entends la députée de Hamilton-est (M^{me} Cops). J'imagine qu'à l'époque, elle était en faveur de l'application de cette loi. Comme je l'ai déjà dit, je crois qu'il convient que le centre soit établi à Montréal.

Mme Cops: Je croyais que le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) avait pour habitude de se tenir à l'écart des petits jeux politiques auxquels on se livre ici. Je lui demande d'être plus précis. Il n'existe aucune raison particulière—ou peut-être m'en donnera-t-il une—pour que cet institut soit installé à Montréal, si ce n'est le résultat de calculs basement politiques. Je voudrais qu'il me donne une seule bonne raison.

M. Nystrom: Je le répète, la seule raison que je peux voir, c'est que Montréal a été au coeur de la Crise d'octobre en 1970. J'imagine que l'on crée cet institut d'abord et avant tout pour des motifs politiques. Le parti conservateur connaît de très graves difficultés à Montréal. J'ai de bonnes raisons de croire que si l'on effectuait des sondages d'opinion, on constaterait que le parti conservateur est bon troisième à Montréal.

En plus du centre des droits de la personne, je ne serais pas surpris si le premier ministre (M. Mulroney) annonçait dans une semaine ou deux que l'agence spatiale sera aussi située à Montréal.

M. Prud'homme: Êtes-vous contre cela?

M. Nystrom: Je soupçonne que ce sont les vraies raisons. Je ne suis pas du tout contre cela. Je prédis seulement que le premier ministre annoncera que l'agence spatiale sera située à Montréal, mais il ne le fera probablement pas avant la première ou la deuxième semaine de la campagne.

M. Prud'homme: Il reste une minute. Puis-je demander à mon collègue sa position sur l'agence spatiale? Êtes-vous en faveur de l'installer à Montréal, oui ou non?

M. le vice-président: Cela n'a rien à voir avec le projet de loi. Pour la suite du débat, la parole est à la députée de Hamilton-Est.

Mme Sheila Cops (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voulais parler de certains points de ce projet de loi, mais je deviens un peu cynique. Au cours de la semaine, nous avons créé encore de nouvelles institutions. Avec le budget qu'on lui consacre, celle-ci me semble une farce. On plaisante quand on ne donne à ce centre qu'un budget de un million de dollars pour sa première année financière.

Des millions de personnes meurent de faim actuellement dans le tiers monde et ce centre qui est supposé promouvoir les droits de la personne et le développement démocratique n'a qu'un budget total de un million. De qui se moque-t-on?

De plus, je ne comprends pas le choix de l'emplacement de ce futur centre. Ayant déjà siégé comme députée libérale au comité des droits de la personne, je ne connais aucune ville supérieure aux autres dans le domaine des connaissances et de l'expérience en matière de droits de la personne.

Lorsque j'ai eu besoin d'informations, je me suis adressée au Centre des droits de la personne à l'Université d'Ottawa, seul institut du genre au Canada qui ait amassé un bagage de connaissances dans le domaine des droits de la personne. Je supposais que, avant la mise en oeuvre d'un projet de loi de cette nature, on examinerait au moins les centres d'excellence qui existent déjà pour voir où un tel institut pouvait être mis sur pied. Il semble toutefois que, tout comme dans le cas de la décision annoncée hier aux Nations Unies concernant une autre collectivité, le gouvernement ne prenne pas de décisions sur l'emplacement des instituts en fonction de ce qui convient le mieux à l'institut et au pays. Il les prend en fonction de considérations basement politiques. Des considérations aussi basement politiques que celle voulant que d'autres centres d'excellence, par exemple, la ville d'Ottawa, ne soient pas pris en considération.

Je n'ai pas vu d'analyse montrant que le fonds de connaissances existant à Montréal faisait de cette ville le meilleur emplacement pour l'institut. Il existe peut-être, mais cela semble nous tomber du ciel.

Le gouvernement va dépenser un million de dollars, créer un autre institut, élargir sa plate-forme électorale, puis annoncer cette mesure dans la ville de Montréal ou une autre ville, où il veut désespérément sauver des sièges.